

La santé n'est pas une marchandise, elle n'est pas à vendre !

Il existe déjà dans le domaine de la santé des secteurs privatisés : cliniques privées, cabinets médicaux, pharmacies, etc... mais à côté de cela, le rôle et le poids des hôpitaux publics, notamment, sont très importants. C'est cette partie-là qui pourrait être soumise à l'accord général sur le commerce des services (AGCS) et ainsi libéralisée et offerte à la concurrence. Les hôpitaux publics étant fortement subventionnés par l'Etat par le biais des impôts directs, il va sans dire que l'exigence de ceux qui espèrent libéraliser ces services serait soit d'**abolir tout subventionnement du secteur public** (ils invoqueront pour cela la concurrence déloyale) soit de bénéficier également de ces subventions.

Les pouvoirs publics préparent le terrain à une libéralisation du secteur. Toute une série de recettes sont avancées. L'une d'entre elles est l'autonomisation du secteur public de la santé par le biais par exemple de contrats de prestations, ce qui permettrait d'une part d'**éloigner le contrôle démocratique du Parlement** sur les activités de ce secteur, d'autre part de pouvoir privatiser ou sous-traiter certaines activités jusque là effectuées par le secteur public de la santé et enfin exercer des pressions sur les conditions de salaire et de travail.

Le financement des hôpitaux publics par le biais uniquement des caisses-maladies (système moniste) est une autre recette qui est avancée. Les caisses-maladies honorerait les prestations effectuées par les hôpitaux. Les subventions de l'Etat jusqu'à lors versées aux hôpitaux publics seraient versées aux caisses-maladies. Cette manière de faire porte en elle le germe de l'ouverture à la concurrence du secteur public de la santé. En effet, si une clinique privée (dont les conditions de travail et de salaire sont moins bonnes que dans le secteur public) parvenait à effectuer une prestation à meilleur prix que l'hôpital public, les caisses-maladies favoriseraient la clinique privée ou feraient pression sur l'hôpital public pour qu'il s'aligne sur le privé.

Bref, ce qu'avance l'AGCS s'inscrit dans un **contexte politico-économique dans lequel tout est source de profit** et la notion de services publics accessibles à tous tend à disparaître avec comme conséquence le risque énorme d'un développement d'une médecine à deux vitesses. **C'est pourquoi, nous devons non seulement combattre cet accord, mais également refuser les contrats de prestations, toute privatisation ou sous-traitance et toute forme de financement visant à éliminer les subventions directes au secteur public de la santé.**